



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N° 01 – REUNION DU 04 Juillet 2024

Président :	M. GODET Jean Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean Jacques
Membres présents (coopté(es)) :	Mme GEOFFRIAUD Marie Christine
Membres en consultation par voie électronique :	MM. PETIT Jean-Jacques – RAMBAUD Alexandre

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 € seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- 🚩 M. GODET Jean-Pierre – FC Inter Bocage
- 🚩 M. GILBERT Francis – ES AFP
- 🚩 M. PETIT Jean-Jacques – US Vrère St Léger de Montbrun
- 🚩 Mme GEOFFRIAUD Marie Christine (Coptée) - ES AFP
- 🚩 M. RAMBAUD Alexandre – L'Absie Largeasse MC

Le procès-verbal n° 43 du 06 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°01 REUNION DU 04 JUILLET 2024

Match n° 263443702 St Cerbouillé (2) – Vergentonnaise (1) en séniors D3 Poule A du 24 mars 2024

Dossier transmis par la Commission Litiges et Contentieux.

Références : Procès-Verbal de la Commission Litiges et Contentieux N°01 en date du 04 Juillet 2024.

La commission Sportive enregistre et valide la décision de la Commission Litiges et Contentieux, soit :

- **Résultat acquis sur le terrain :**
 - **Victoire avec trois points et un but pour le club de St Cerbouillé.**
 - **Défaite avec zéro point et zéro but pour l'US Vergentonnaise.**

La commission Sportive entérine les classements de la saison 2023/2024 et valide les deux poules concernées en 3D Poule B et 4D Poule B pour la saison 2024/2025.

D3 POULE B
AIRVO ST JOUIN 2
BRION
CHATILLON POMPAIRE
COULONGES THOUARSAIS
LOUZY
PARTHENAY VIENNAY 3
PAYS THENEZEEN
ST CERBOUILLE 2
ST JEAN MISSE
ST VARENT PIERREGEAY 2
VRERE
VRINES 2

D4 POULE B
AMAILLOUX
BRESSUIRE MAHORAIS
FAYE NOIRTERRE 2
LOUZY 2
LUTAIZIEN OIRON
MAUZE RIGNE
PAYS THENEZEEN (2)
VERGENTONNAISE
ST SAUVEUR 3
TERVES 2
THOUET FC
VRERE 2

Sous réserves de procédures en cours et à venir.



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCES-VERBAL N°01 REUNION DU 04 JUILLET 2024

MISE EN INACTIVITE

Du club de l'**ES Romaine** à partir de la saison 2024-2025. Pris note.

COURRIER RECU

Du club du **Chamois Niortais FC**, concernant l'accueil de finales de coupes départementales pour la saison 2024-2025. Pris note.

Le Secrétaire
Jean Jacques PETIT

Le Président
Jean Pierre GODET